

WHA3.45 Fabrication de vitamines synthétiques dans les pays insuffisamment développés

La Troisième Assemblée Mondiale de la Santé

1. PREND ACTE du rapport du Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition ⁴⁶ en ce qui concerne les difficultés présentées par la fabrication de vitamines synthétiques dans les pays insuffisamment développés ;
2. PREND ACTE des observations formulées par le Conseil Exécutif, à savoir que la manière la plus satisfaisante d'améliorer l'alimentation et la nutrition est de fournir des aliments naturels en quantités et en proportions telles que le régime alimentaire soit bien équilibré et apporte en suffisance tous les éléments nutritifs nécessaires à la santé ;
3. DÉCIDE que l'Organisation Mondiale de la Santé mettra à la disposition des pays qui fabriquent des vitamines synthétiques ou qui envisagent de le faire les renseignements qu'elle possède dans ce domaine, et leur accordera toute l'aide utile.

*(Sixième rapport de la Commission du Programme,
adopté à la septième séance plénière, 25 mai 1950)
[A3/R/85]*